



VILLE DE L'ISLE-ADAM

B.P.83 - Code postal : 95290
Téléphone : 01.34.08.19.19

Fax Mairie : 01.34.08.19.18
Fax Castelrose : 01.34.08.19.10

Caisse des écoles

Extrait du Registre des Délibération de la Caisse des Ecoles n° 04 2023 CE

OBJET : Compte administratif

L'an deux mille vingt-trois le lundi vingt-sept mars à dix-sept heures, les membres du comité se sont réunis Salle Madeleine Luka de la Mairie de l'Isle-Adam sous la Présidence de Madame MORVAN LE BREC'H Vice-Présidente.

Etaient présents :

Membres à voix délibérative

Madame MORVAN LE BREC'H – Vice-présidente

Madame SALBERT- Représentant du Conseil Municipal

Madame RIQUIER-KITTEN –Représentant de l'Administration Préfectorale

Madame MOLLET MATHURE – Membre Elu

Madame BLANCHOU – Membre Elu

Madame ABOT – Membre Elu

Absents excusés :

Madame GRANTE – Représentant du Conseil Municipal

Membres à voix consultative

Madame BERCKELAERS- Directrice d'école

Madame FICHANT – Directrice d'école

Madame GOASDOUE – Directrice d'école

Madame NARBUTT- Directrice d'école

Absents excusés :

Madame CADENE – Directrice d'école

Madame POTTIER – Directrice d'école

Monsieur LEFORT – Inspecteur Education Nationale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-269501235-20230327-Delib042023CA-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Mise en ligne le 05 avril 2023



VILLE DE L'ISLE-ADAM

B.P.83 - Code postal : 95290
Téléphone : 01.34.08.19.19Fax Mairie : 01.34.08.19.18
Fax Castelrose : 01.34.08.19.10

Le Comité,

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA CAISSE DES ECOLES

Il est proposé aux membres du Conseil d'approuver l'exécution du budget 2022 de la Caisse des Ecoles telle que présentée dans le tableau suivant :

<u>Section d'investissement :</u>	<u>Réalisations</u>	<u>Restes à Réaliser (RAR)</u>	<u>TOTAUX</u>
Dépenses (a)	0,00 €		
<i>Dont déficit antérieur (dépenses) (b)</i>			
<i>Dont dépenses de l'exercice' (c)</i>			
Recettes de l'exercice dont affectation (d)	0,00€		
Résultat de l'exercice d'investissement excédentaire (hors déficit antérieur) (e=d-c) :	0,00€		
Résultat global d'investissement déficitaire (f= d-a):	0,00€		
<u>Section de fonctionnement :</u>			
Dépenses de l'exercice (a) :	5 788,19€		5 788,19€
Recettes (b= c+d):	24 380,75 €		24 380,75 €
<i>Dont excédent antérieur (recettes) (c)</i>	15 883,65 €		
<i>Dont recettes de l'exercice (d)</i>	8 497,10€		
Résultat de l'exercice de fonctionnement excédentaire (hors excédent antérieur (e = d-a) :	2 708,91€		
Résultat global de Fonctionnement excédentaire (f =b-a) :	18 592,56 €		18 592,56 €
Résultat global de clôture (solde réalisations) (f+f) :	18 592,56 €		
Excédent net 2022 (excédent global + RAR)			18 592,56 €

Après avis de la commission du 27 mars 2023,

Propose aux membres du Conseil

D'adopter le Compte Administratif de la Caisse des Ecoles 2022 tel qu'il est constaté un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 18 592,56 €.

Le résultat global de clôture du compte administratif 2022 se solde par un excédent de 18 592,56 €.

De constater la conformité des résultats du compte administratif avec ceux du compte de gestion établi par le receveur municipal

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

095-269501235-20230327-Delib042023CA-BF

Accusé certifié exécutoire

Reçu par le préfet : 31/03/2023

Mise en ligne le 05 avril 2023

Pour le Président
La Vice-présidente
C.MORVAN LE BREC'H

